



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019**

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	21	22	01

Vote	
A L'unanimité	Pour : 22
	Contre : 00
	Abstention : 00

L'an 2019, le 27 Mars à 09:00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la **SALLE DES DELIBERATIONS**, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE**, Maire, pour la tenue de sa 2^{ème} session ordinaire de l'année. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le **21 Mars 2019**.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le **22 Mars 2019**.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) – M. Claude MAGLOIRE (1^{er} Adjoint) – Mme Josette OTTO AZINCOURT (2^{ème} Adjointe) – M. Renaud RENIER (3^{ème} adjoint) – Mme Dany MARCIN PLANTIER (4^{ème} Adjointe) – M. Justin RUPAIRE (5^{ème} Adjoint) – Mme Gilberte EUGENIE (6^{ème} Adjointe) – M. Philippe RENIER (7^{ème} Adjoint) – Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8^{ème} Adjointe) – M. Léonard Edwige BARTHEL – M. Claude JERSIER – Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE (Arrivée à 9h15) – M. Louis LAROCHELLE – M. Michel CHAIBRIANT – Mme Louisiane DEGLAS – Mme Marie-Agnès SAINT-VAL – Mme Christelle GILLES – Mme Justina FAVORINUS – M. Jean-Philippe NOËL (Arrivé à 11h00) – M. José JULAN – M. Jimmy FAUSTA (Arrivé à 10h35) (21)

REPRÉSENTÉS : Mme Laurence LAROCHELLE (ayant donné procuration à Madame Dany MARCIN) (01)

ABSENTS : Mme Ninette SAINTE-LUCE – Mme Lucie LAROCHELLE – M. François EDAU – Mme Annick BARTHEL – M. Jean-Luc LIBER – Mme Chantal MACHARES – Mme Laurence CHRISTOPHE (07)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Marie-Agnès SAINT-VAL a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Convocation du Conseil Municipal en date du :

21 MARS 2019

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

-de sa réception en PREFECTURE DE BASSE-TERRE le :

26 AVR. 2019

-et de sa publication le :

29 AVR. 2019

**D_20190327_08
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION
DES TROIS TAXES COMMUNALES DIRECTES LOCALES
POUR L'ANNEE 2019**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'état 1259 COM (1) de notification des taux d'imposition, établi le 21 mars 2019 par Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques indiquant les bases prévisionnelles de 2019 ;
- Vu le projet de Budget Primitif de l'exercice 2019 présenté par Monsieur le Maire ;

.../...



.../...

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité,

Article 1

De Fixer les taux des taxes directes locales pour 2019 de la manière suivante :

Nature des impôts	Pour mémoire taux votés en 2018	Bases d'imposition notifiées	Taux votés par le CM	Produits correspondants
Taxe d'habitation Foncier bâti	19,35%	7 062 000	19,35 %	1 366 497
Foncier non bâti	21,04%	6 908 000	21,04 %	1 453 443
	84,51%	85 800	84.51 %	72 510
			TOTAL	2 892 450

Article 2

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre*



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE